



14 Av. Nelson Mandela

97227 SAINTE-ANNE

Tél : 0596 76.51.51

Fax : 0596 76.70.45

Mèl : 9720514b@ac-martinique.fr

PROTOCOLE SANITAIRE

CLG ISIDORE PELAGE

Année 2020-2021

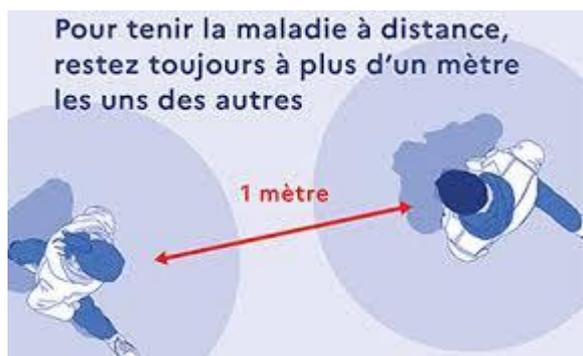
Novembre 2020

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (38°), l'enfant ne devra pas se rendre au collège. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le chef d'établissement.

Les personnels devront procéder de la même manière.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenus éventuelle de cas de Covid-19.

Les règles de distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords du collège, récréation, couloirs, préau, sanitaires, etc...).

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter.

Les gestes barrière



Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.



A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte. Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Les échanges de manuels, feuilles, stylos, calculatrice etc... doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire doit faire l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève. La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

DESINFECTION DES LOCAUX

Le virus a une capacité de survie sur les surfaces sèches de 3 heures et jusqu'à plusieurs jours sur les surfaces humides.

Il est donc recommandé de réaliser un nettoyage pour une remise en propreté de tous les locaux intérieurs et des espaces extérieurs avec un protocole habituel. (Exemple : nettoyage de rentrée)

La désinfection quotidienne devra être réalisée avec un produit virucide répondant aux normes NF 14 476. Celui-ci devra être appliqué sur :

- Les bureaux ;
- Les poignées de portes ;
- Les poignées de fenêtres ;
- Les télécommandes ;
- Les combinés téléphoniques ;
- Les claviers d'ordinateurs ;
- Les rampes d'escalier ;
- Les interrupteurs ;
- Les robinets ;
- Les chasses d'eau...

La fiche thématique « nettoyage et désinfection » du protocole sanitaire établissements secondaire du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse précise les mesures à appliquer.

PRODUITS MIS A DISPOSITION DES PERSONNELS

- Masques
- Solution hydro alcoolique : 1 par salle + 1 donnée à chaque ATTEE, administration et vie scolaire.
- Savon liquide : en stock
- Papier essuie main jetable : en stock
- Lingettes désinfectantes : en stock
- Produits de nettoyage : en stock
- Produits de désinfection : virucides conforme au protocole sanitaire + achat avant confinement.
- Gants : pour les agents, déjà en stock
- Autres produits : sacs poubelles

Le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptées se fait par l'intermédiaire de Monsieur MISANTROPE, gestionnaire.

GESTION DES DECHETS

Les masques, gants, lingettes désinfectantes, mouchoirs, tout matériel potentiellement « contaminé » devra être disposé dans une poubelle spécifique. Tous les sacs poubelles sont renouvelés tous les soirs.

VENTILATION DES LOCAUX

En complément de l'entretien des locaux, l'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 mn : avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, au moment du déjeuner, pendant le nettoyage des locaux. Ouverture des portes et l'aération des locaux doivent être opérées par le même agent. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

GESTES BARRIERES, PORT DU MASQUE, DISTANCIATION

Poignées de main sont totalement prohibées. Ne pas se toucher.

Lavez-vous les mains à l'eau et au savon très régulièrement. Toussez ou éternuez dans votre coude ou un mouchoir. Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le. Ne pas se toucher la bouche, le nez, ne pas se frotter les yeux. Les élèves devront respecter une distance d'un mètre entre eux.

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour le personnel et les collégiens dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté. Ils seront mis à disposition à l'entrée de l'établissement en cas d'oubli exceptionnel.

Les collégiens refusant de porter le masque, effectuer les gestes barrières et la distanciation ne peuvent être autorisés à entrer dans l'établissement.

Les enseignants formeront les élèves dès leur première heure dans la classe à l'ensemble des gestes à adopter en salle de cours et dans l'établissement.

ACCES A L'ETABLISSEMENT

La grille d'entrée des véhicules sera ouverte de 06h45 à 17h00. Le parking des personnels est accessible à ceux-ci dans les conditions habituelles. Du gel hydro alcoolique sera également à disposition pour le lavage des mains. Une fois les véhicules garés, les règles de distanciation devront être respectées par les personnels comme dans les autres parties de l'établissement.

Ouverture du portail en fonction des heures définies à l'emploi du temps. Dès l'arrivée dans l'établissement, les élèves respecteront la distanciation terrain de sport où ils se rangeront par classe tout en respectant une distance d'un mètre entre eux. Ils devront se laver les mains avec le gel hydro alcoolique proposé à l'entrée. Les élèves attendront l'arrivée de leur professeur pour se rendre directement en classe. Aucun regroupement ne devra avoir lieu devant le collège.

Des personnels de vie scolaire seront présents, à la grille pour la vérification des masques, le lavage des mains et sur le terrain de sport. Un personnel de vie scolaire sur le terrain et un à l'entrée du portail.

Aucun élève ne peut se déplacer seul dans l'établissement sans surveillance.

Aucune personne extérieure à l'établissement n'est autorisée à entrer dans l'enceinte du collège sauf autorisation exceptionnelle du Chef d'Etablissement (parents, fournisseurs).

Sur le trajet à pied et/ou aux abords de l'établissement l'élève doit respecter les gestes barrières et la distanciation, il est alors sous la responsabilité de son responsable légal.

SORTIE DE L'ETABLISSEMENT

Les élèves qui arrivent et repartent en bus, doivent obligatoirement garder leurs masques pendant le trajet.

Les élèves qui repartent en voiture attendront sur le terrain de sport l'arrivée des parents, tout en respectant la distanciation.

Aucun regroupement ne devra avoir lieu devant l'établissement. Aucun parent ne pourra entrer, ce sont les élèves qui sortent. Des personnels de vie scolaire seront présents pour la gestion des flux.

AMENAGEMENT DES SALLES DE COURS

- Une salle sera désignée pour chaque classe afin d'éviter les mouvements au sein de l'établissement, sauf pour les salles spécialisées (SVT, PHYSIQUE, MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES, LATIN et CREOLE)
- Une poubelle dédiée aux masques, gants, mouchoirs, est à disposition dans la salle ;
- Du gel hydro alcoolique est disponible dans chaque salle ;
- Désigner une personne (ATEE) qui sera en charge d'ouvrir ou fermer les fenêtres afin de limiter les contacts.

ACCES AUX SALLES

A la première heure d'entrer en cours, le professeur récupère sa classe sur le terrain de sport et l'accompagne jusqu'à sa salle. Les élèves respecteront l'ordre dans lequel ils doivent avancer, la distanciation et le sens de circulation.

- Le premier élève entrant s'installe sur la table la plus éloignée de l'entrée et le dernier sur la table la plus proche de l'entrée ;
- Pour la sortie de la salle, c'est le contraire ;
- Pour une hygiène maximum, le professeur passera une lingette désinfectante sur le bureau, la chaise au moment où il quittera la salle ;
- Pas de prêt de stylos, règles, calculettes,... entre les élèves sans désinfection préalable ;
Les élèves ne doivent pas mettre les mains sur les rampes d'escalier.
- Les professeurs doivent attendre l'arrivée de leur collègue avant de quitter la salle.

ACCES AUX TOILETTES

L'accès aux toilettes se fera dans l'ordre défini des déplacements autorisés. Les élèves devront :

- Respecter le sens de circulation qui sera matérialisé ;
- Un adulte sera présent afin de vérifier le bon respect des règles d'hygiène, de sécurité et s'assurer que les élèves utilisent le papier à usage unique à bon escient.
- Pas plus de deux personnes par toilettes.

RECREATION

La récréation de 09h30 sera organisée par groupe classes, les élèves d'une même classe restent ensemble et seront sur des espaces définies. La récréation de 11h30 sera remplacée par un temps de pause en classe. L'aération et Le nettoyage des salles doivent être faits à chaque récréation. Lors de la récréation de 11h30, les professeurs restent dans leurs salles pendant les 5mn de pause.

ACCES A LA VIE SCOLAIRE

Les bureaux de la vie scolaire ne seront accessibles aux élèves qu'à titre exceptionnel. Une salle supplémentaire sera mise à disposition des surveillants (salle A2). Afin d'éviter les déplacements d'élèves, les photocopies doivent être récupérées par les professeurs le matin à 07h15.

ACCES A L'INFIRMERIE

Les parents sont tenus de prendre la température de leur enfant avant de l'envoyer au collège.

Tout élève nécessitant des soins sera accompagné par un membre de la vie scolaire dans le respect de la distanciation.

Les élèves présentant des signes cliniques seront renvoyés chez eux. Ils attendront leurs parents en dehors de l'infirmerie dans la salle polyvalente. L'accès au collège se fera par l'arrière du bâtiment. L'élève sera accompagné jusqu'au portail où il retrouvera son parent qui signera une décharge avec le stylo qu'il aura pris soin d'apporter avec lui.

Il est recommandé aux professeurs d'éviter sauf en cas d'extrême urgence, les déplacements à l'infirmerie de manière intempestive.

ACCES A LA SALLE DES PROFESSEURS et CDI

La salle des professeurs reste accessible aux enseignants en veillant à respecter 1m entre chaque personne. Pas plus de 3 enseignants dans la salle.

L'accès au CDI sera limité, uniquement 10 élèves par heure, sauf en cas de cours effectué par la documentaliste.

ACCES AUX BUREAUX ADMINISTRATIFS

L'accès aux bureaux n'est pas autorisé aux personnes étrangères à l'établissement. Pour toute autre personne, le port du masque est obligatoire ainsi que la mise en place des gestes barrières et la distanciation. Nécessité de tenir à jour, un cahier des entrées et sorties de l'établissement.

ACCES AUX SALLES DANS LE PLANNING D'OCCUPATION DES CLASSES

6EME1	6EME2	5EME1	5EME2	4EME1	4EME2	3EME1	3EME2
F1	F4	B1	A4	A1	A3	F3	G1/F2

RESTAURATION SCOLAIRE

Les élèves déjeuneront par groupe de classe, dans la mesure du possible et toujours avec les mêmes élèves par table. Les tables du réfectoire seront nettoyées et désinfectées après chaque service.

Lors de la demi-pension pour le service de 11h30, les sacs seront déposés au gymnase et récupérés après le déjeuner. Pour le service de 12h30, les élèves laisseront leurs sacs dans leur salle de cours, récupération à 13h ou 13h30 JUSQU'À 13H45.

Les salles de classe seront aérées et désinfectées à partir de 13h30.

MESURES A APPLIQUER PAR TOUS LES PERSONNELS

Consignes générales pour l'ensemble du personnel :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- Appliquer les gestes barrière ;
- Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles,
- Le port des gants doit être évité sauf pour l'infirmière et ceux assurant le nettoyage ;
- Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement ;
- Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires ;
- Eviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées ;
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris) ;
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement ;
- Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique ;
- Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser le personnel de santé de l'éducation nationale ;
- Rappeler très régulièrement les consignes ;
- Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc... ;
- Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19.

Personnel vie scolaire :

- Privilégier une séparation physique entre le personnel, les élèves ou les visiteurs ;
- Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique ;

Infirmierie :

- Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19
- Mettre à disposition des thermomètres sans contact.

ATTEE :

- Préconiser un outillage individuel ;
- Eviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés ;
- Eloigner les autres personnes à plus d'un mètre ;
- Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés ;
- Mettre à disposition des solutions hydro alcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier ;
- Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés ;
- Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

Livraison (personnel extérieur) :

- Réaliser la remise et la signature des documents de transport, sans contact entre les personnes ;
- Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison, sans nécessairement recueillir la signature du destinataire ;
- Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque Covid-19.

Locaux pour les personnels – Salle de Réunion/Salle des Professeurs :

- Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc...) et éviter de s'asseoir face à face ;
- Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande) ;
- Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation ;
- Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie ;
- Mettre à disposition du gel hydro alcoolique sur la table, notamment s'il y a « change de documents papiers.

Locaux pour les personnels – Bureaux :

- Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation ;
- En bureau partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique ;
- Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les places (ex : chacun se place au même endroit entre 2 périodes de télé travail) ;
- Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail) ;
- Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs,...) ;
- Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivée à la maison.

Accueil des parents :

- Privilégier la communication à distance ;
- Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).